

RACCORDEMENT INDIVIDUEL : ETAPES A RESPECTER

Client



Attention aux
délais

1



Fait la demande de raccordement auprès d'ERDF :
09 69 32 18 79 ou
<https://connect-racco.erdfdistribution.fr/prac-internet>

2



Retourne le dossier de demande de raccordement
avec la copie de l'autorisation d'urbanisme et les
plans de masse et de situation



Réalise l'étude et envoie le devis de branchement

3



Retourne le devis signé, accompagné de
l'acompte



Réalise les travaux de branchement

4



Contacte son fournisseur pour programmer
la mise en service et souscrire à un contrat
(obtention du consuel nécessaire), règle le
solde de son devis



Réalise la mise en service

Si besoin d'extension :

- **Communes en régime urbain :** ERDF réalise le devis¹ et les travaux d'extension.
- **Communes en régime rural :** ERDF transmet la demande au SDEF. Le SDEF réalise le devis¹ et les travaux d'extension.

¹ l'extension est en partie à la charge de la Collectivité en charge de l'urbanisme et le branchement à celle du demandeur